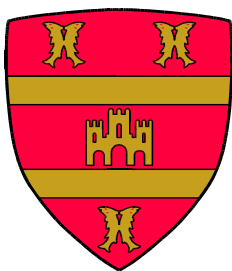


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

Séance du 30 octobre 2012

L'an deux mille douze, le trente octobre à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Daniel LEFILLIATRE, Madame Thérèse LEVOYER, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Monsieur Claude PATRIX, Monsieur Eric BRIENS

Absents excusés : Monsieur Pascal THOËN, Madame Dominique COLLAS, Monsieur Dominique ROUXEL

Pouvoirs : Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR à Monsieur Michel QUINET, Monsieur Alain MELAIN à Monsieur Michel JACQUELINE

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 17

NOMBRE DE PRESENTS : 12

NOMBRE DE VOTANTS : 14

Secrétaire de séance : Madame Thérèse LEVOYER

Date de convocation : mardi 23 octobre 2012

1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 septembre 2012

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et par vote à main levée le compte rendu de conseil municipal en date du 11 septembre 2012.

2. Assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de convention d'études avec la société S.A.S. Saunier et associés. L'étude consiste à une assistance à Maître d'Ouvrage pour la gestion technique de l'ensemble des ouvrages de l'assainissement collectif de la commune. L'étude proposée se déroule en quatre phases :

- Prise de connaissance de l'existant
- Etablissement du dossier de consultation des entreprises

- Assistance au maître d'ouvrage pour le lancement de la procédure
- Assistance au dépouillement des offres, analyse des propositions, établissement du marché

Le coût de cette étude s'élève à 6 100 € hors taxe soit 7 295.60 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de rassembler au sein d'un même marché l'ensemble du suivi de l'assainissement collectif, c'est-à-dire le suivi de la station d'épuration, de l'ensemble du réseau et des postes de refoulement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité,

- approuve la proposition présentée,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Emprunt budget principal

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration du budget 2012, le conseil municipal avait décidé d'avoir recours à l'emprunt pour une partie du financement de son budget. Le besoin de financement s'élève à 130 000 € pour le programme 65 – HLM dans le cadre de la réalisation des travaux de VRD de la tranche 3 du lotissement « Les pommiers ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté, et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

ARTICLE-1 : Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43 Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de 130 000 € dont le remboursement s'effectuera, selon la périodicité trimestrielle, sur la durée de **12 ans** selon le mode d'amortissement progressif du capital. Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS (calculé sur un mois civil) augmenté d'une marge de 2,50.

La révision de l'index interviendra trimestriellement (à titre indicatif au jour de la proposition 0,22 + marge).

La valeur retenue de l'index sera celle connue la veille de la date d'établissement du contrat.

Les frais de dossier d'un montant de 150 € seront déduits du déblocage du prêt.

ARTICLE-3 : Le conseil municipal de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions ou ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4 : Le conseil municipal autorise monsieur le Maire,

- à intervenir au nom de la commune de Saint-sauveur-Le-Vicomte à la signature du contrat de prêt et à sa réalisation.

4. Budget principal : décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter un financement à l'opération « 65-Logements » en raison d'actualisations de prix.

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications budgétaires selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D2313-65 Logements		10 000,00 €		
D 238-38 Vieux château	10 000,00€			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000,00€	10 000,00 €		
TOTAL	10 000,00€	10 000,00 €		
TOTAL GENERAL		10 000,00€		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, approuve la modification budgétaire telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

5. Gîte communal : Plan de financement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet d'aménagement d'un gîte communal pour 4 personnes dans les anciens locaux accueillant les gardes de chasse de l'office nationale de la chasse. Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement de ce projet.

Dépenses Travaux	Montant dépenses HT
Estimation sommaire APD	37 200 €
Honoraires Architecte	3 720 €
Aménagement intérieur	3 500 €
Total dépenses HT	44 420 €
Recettes	
Conseil Général (contrat de territoire)	3 398,13 €
Syndicat Mixte du Cotentin (LEADER)	24 431 €
Commune (emprunt)	7 706,87 €
Commune (autofinancement)	8 884 €
Total recettes	44 420 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- approuve le projet de financement présenté,
- autorise monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires,
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6. Personnel communal

6.1 Augmentation du temps de travail : poste d'adjoint d'animation territorial de deuxième classe

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la nécessité du passage à temps plein du poste d'adjoint d'animation de 2^e classe, afin de répondre aux besoins d'encadrement grandissant de la base de loisirs, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la suppression de l'emploi d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps non complet (à raison de 25 heures hebdomadaires) au service Animations/Loisirs et la création d'un emploi d'adjoint d'animation de deuxième classe à temps complet relevant de la catégorie C au service Animations/Loisirs à compter du 1^{er} janvier 2013.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique paritaire réuni le 18 septembre 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE :

- d'adopter la proposition de monsieur le Maire,
- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

6.2 Mutuelles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un décret (n°2011-474) en date du 8 novembre 2011 est venu modifier la réglementation en matière de financement de la protection sociale des agents territoriaux. Ce décret s'applique à toutes les collectivités qui, dans le cadre des mutuelles, versent déjà une participation et à celles qui souhaitent instaurer une aide en faveur de leurs collaborateurs. Le financement de l'employeur reste du libre choix de la collectivité. Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte participe à ce financement pour ses agents.

Monsieur le Maire précise les principes de la nouvelle réglementation :

L'ensemble des agents territoriaux fonctionnaires et non titulaires (droit public, droit privé) devront bénéficier de la participation financière décidée par l'employeur. Les agents titulaires d'une autre fonction publique détachés dans la collectivité pourront également y prétendre.

L'aide financière peut être accordée soit au titre d'un contrat auquel un label a été délivré ou au titre d'une convention de participation. Le choix est soumis à l'avis du comité technique paritaire.

L'aide financière calculée en pourcentage va laisser sa place à l'attribution d'un forfait en euros payable à l'agent ou versé à l'organisme complémentaire. L'aide de l'employeur peut-être modulée dans un but d'intérêt social pour prendre en compte le revenu de l'agent et au besoin la situation familiale.

Le nouveau dispositif sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2013.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une simulation fournie par les services administratifs. Monsieur le Maire précise qu'il a demandé que cette simulation soit réalisée de telle sorte qu'aucun agent ne bénéficie d'une aide inférieure à celle dont il bénéficiait dans le calcul antérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité,

- autorise monsieur le Maire à saisir le comité technique paritaire pour la mise en place de la participation de la commune concernant le risque « santé » selon la procédure de la labellisation.

6.3 Taux de promotion

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Il propose au conseil municipal de fixer les taux de promotion à compter du 1^{er} janvier 2013 selon le tableau suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	TAUX DE PROMOTION
Administrative	Adjoint administratif	100%
Administrative	Rédacteur	100%
Technique	Adjoint technique	100%
Technique	Agent de maîtrise	100%
Technique	Technicien	100%
Animation	Adjoint d'animation	100%
Animation	Animateur	100%
Culturelle	Adjoint du patrimoine	100%
Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	100%

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 16 octobre 2012,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité,

- de fixer à compter du 1^{er} janvier 2013 les taux de promotion de grade selon le tableau ci-dessus.

7. Enquête publique installations classées

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Joël Angot, adjoint, qui présente au conseil municipal le dossier concernant la demande présentée par l'EARL de Longuerac sise « village de Longuerac aux Moitiers en Bauplois, cette dernière sollicitant la mise à jour du plan d'épandage de l'élevage porcin qu'elle exploite à la dite adresse. Ce dossier est soumis à l'avis des conseils municipaux des collectivités se trouvant dans un rayon de 3 kilomètres de l'établissement projeté ou qui sont concernées par l'épandage des lisiers et des fumiers provenant de l'établissement concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet présenté.

8. Baux ruraux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que monsieur Philippe Launey a transmis un courrier en mairie informant de sa volonté de résilier le bail n° 7 et le bail n° 21 qui lui avaient été consentis par la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Ces baux concernaient les parcelles cadastrées C 98 (bail n° 21) et C 188 (bail n° 7).

Il informe le conseil municipal qu'en date du 10 août 2012, l'EARL de la Charronnerie a transmis un courrier en Mairie faisant part de sa volonté de reprendre les baux concernés. Aucune autre demande écrite n'est parvenue en Mairie.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'attribution du bail n° 7 et du bail n° 21 à l'EARL de la Charronnerie.

Les conditions du bail n° 7 dénommé « Le marais de la chaussée » situé à Saint-Sauveur-Le-Vicomte inscrit section C2 N° 188 pour une superficie de 2ha28a84ca sont les suivantes : bail d'une durée de 9 années qui commence à courir le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31

décembre 2021. Pour l'année 2012, le fermage s'élève à 414 € Il sera révisable à chaque échéance annuelle en fonction de l'indice préfectoral auquel s'ajoutent les prestations agricoles.

Les conditions du bail n° 21 dénommé « Le port » situé à Saint-Sauveur-Le-Vicomte inscrit section C2 N° 98 pour une superficie de 20a sont les suivantes : bail d'une durée de 9 années qui commence à courir le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2021. Pour l'année 2012, le fermage s'élève à 35 € Il sera révisable à chaque échéance annuelle en fonction de l'indice préfectoral auquel s'ajoutent les prestations agricoles.

Après délibération par vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable aux conditions des baux précités et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9. Vieux château

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier transmis par le directeur régional des affaires culturelles précisant que le coût des travaux de restauration du donjon et des courtines nord et nord-est de l'ancien château de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, classé au titre des monuments historiques, a été arrêté à 461 112,31€TTC alors qu'il était estimé à 511 867,35€TTC.

En conséquence, il est proposé la signature d'un avenant aux conventions des 12 juin 2001, 4 juin 2003, 5 octobre 2004 et 13 octobre 2003 ramenant la participation de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte de 127 966,84€TTC à 115 278,08€ TTC permettant ainsi de réduire le reste encore à recouvrer de 35 000€à la somme de 22 311,24€

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'autoriser à signer l'avenant aux conventions précitées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée, à l'unanimité

- autorise monsieur le Maire à signer l'avenant aux conventions n° 2021454562060200139 des 12 juin 2001, 4 juin 2003, 5 octobre 2004 et n° 2020540142003194 du 13 octobre 2003.

10. Jumelage

10.1 – Retour sur la visite des alsaciens les 19, 20 et 21 octobre 2012

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de sa satisfaction de voir avec quel enthousiasme se sont déroulés les deux temps forts du jumelage avec la ville d'Oberhausbergen. Le déplacement en Alsace et l'accueil des alsaciens à Saint-Sauveur-Le-Vicomte ont été de grands moments de fraternité et d'échange. Des associations, des individus ont d'ores et déjà tissé des liens étroits qui contribueront à la réussite de ce jumelage. Il précise qu'il importe désormais qu'un comité de jumelage soit créé pour permettre de fédérer et de pérenniser les nombreux échanges qui se mettront en place.

Monsieur le Maire remercie la ville d'Oberhausbergen pour le magnifique objet d'art remis à cette occasion et qui trouve naturellement sa place dans le bureau du Maire à côté de la charte du jumelage.

10.2 – Nomination « square d’Oberhausbergen »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d’annuler la délibération en date du 9 février 2012 nommant « rue d’Oberhausbergen » l’axe situé en prolongement de la rue Barbey d’Aurevilly jusqu’au panneau de sortie d’agglomération actuellement nommé « Route de Bricquebec », et sollicite l’avis du conseil pour nommer « square d’Oberhausbergen » la parcelle cadastrée AR 58 située près de l’ancienne école maternelle et où ont été plantés 6 pieds de vignes offerts par la commune d’Oberhausbergen.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l’unanimité :

- décide d’annuler la délibération du 9 février portant nomination : « rue d’Oberhausbergen » l’axe situé en prolongement de la rue Barbey d’Aurevilly jusqu’au panneau de sortie d’agglomération actuellement nommé « Route de Bricquebec »,
- émet un avis favorable à la nomination : « square d’Oberhausbergen » la parcelle cadastrée AR 58 située près de l’ancienne école maternelle.

11. Don musée

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d’un courrier de monsieur Bernard Carbonnel, peintre et illustrateur. Monsieur Carbonnel indique dans ce courrier qu’il a réalisé il y a quelques années, deux portraits de Jules Barbey d’Aurevilly et propose d’en faire don au musée Barbey d’Aurevilly de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l’unanimité :

- Accepte le don de monsieur Bernard Carbonnel.

Un courrier de remerciement sera transmis à monsieur Carbonnel.

12. Médiathèque

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les dates de fermetures de la médiathèque pour la période de Noël. Celle-ci sera fermée du 26 décembre 2011 au 1^{er} janvier 2012 inclus.

13. Ce qui s’est passé depuis le dernier conseil municipal

Mercredi 12 septembre	Assemblée Générale de la société de chasse
Jeudi 13 septembre	Commission départementale des taxis
Du 14 au 16 septembre	Déplacement à Oberhausbergen
Samedi 15 et dimanche 16 septembre	Journées européennes du patrimoine
Samedi 15 septembre	Un guide nommé Barbey (PAH)

Dimanche 16 septembre	Chasse au trésor au château (PAH)
Jeudi 20 septembre	Assemblée Générale de l'association des parents d'élèves du groupe scolaire J. Maignan
Vendredi 21 septembre	Réception de la bâche incendie d'Auréville
Samedi 22 septembre	Inauguration des 21 logements de la tranche 3 « les pommiers » et du bâtiment industriel réhabilité « ancienne distillerie » par monsieur le Préfet
	Concours de pétanque des pompiers
Mardi 25 septembre	Cérémonie du souvenir des Harkis à Rauville la Place
Mercredi 26 septembre	Réunion du personnel communal
	Présentation des spectacles villes en scène à Coutances
Jeudi 27 septembre	Visite de parfait achèvement des travaux de la base de loisirs
Vendredi 28 septembre	Remise de chèque au CCAS par l'association Auto Rétro Cotentin 50
Samedi 29 septembre	Repas de la société hippique rurale à la salle des fêtes
Dimanche 30 septembre	Moto cross éducatif organisé par le MCVO
Mardi 2 octobre	Concours de belote organisé par le club plaisir d'être ensemble
Jeudi 4 octobre	Réunion sur la saison 2012/2013 des spectacles villes en scène avec madame Lerable
	Réunion du conseil d'administration du CCAS
	Réunion des commerçants et artisans : avenir de « Saint-Sauveur-animation commerciale »
Samedi 6 octobre	Remise des prix du concours photos et inauguration de l'exposition « romans d'aventures » à la médiathèque Louise Read
Dimanche 7 octobre	Slalom
	Loto à Hautmesnil
	Chorale La Valmontaise à l'Abbaye
Jeudi 11 octobre	Assemblée Générale de l'amicale du personnel
Samedi 13 octobre	Médiathèque : spectacle avec la Bibliothèque Départementale de Prêt « à la recherche des biquets perdus »
Dimanche 14 octobre	Repas des anciens à la salle des fêtes
Lundi 15 octobre	Clic Cotentin : Conférence avec l'association « vivre son deuil » à la salle Le Normandy
Mercredi 17 octobre	Réunion Mairie/Union Commerciale
Jeudi 18 octobre	Rencontre avec Mr Travers, député
	Assemblée Générale de l'association Familles rurales
Vendredi 19 octobre	Inauguration de la voie de contournement entre la RD15 et la RD 900 par monsieur Jean François Legrand, président du conseil général

	Accueil de la délégation d'Oberhausbergen sous le Préau du groupe J. Maignan et repas à suivre
Samedi 20 octobre	Journée jumelage
Dimanche 21 octobre	Salon « saveur de pommes, saveur d'automne » et journée jumelage
	Journée mycologique à la forêt domaniale
Mardi 23 octobre	Conseil d'Administration de l'association des Maires de la Manche
	Conseil d'école du groupe scolaire J. Maignan
	1 ^{ère} assise du commerce à Cherbourg
Jeudi 25 octobre	Séance inaugurale de l'Ecole d'Application Maritime de l'Energie Atomique
Samedi 27 octobre	Repas des bénévoles au château
	Repas des amis de la maison de retraite
	Concert au profit de l'œuvre des pupilles des pompiers de la Manche
Lundi 29 octobre	Concours de belote organisé par les ACPG/CATM

14. Compte rendu des EPCI

14.1 Communauté de communes de la Vallée de l'Ouve

Mercredi 12 septembre	Réunion de bureau avec le Syndicat Mixte Cotentin Traitement
Mercredi 19 septembre	Conseil communautaire avec présentation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et de la charte par le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin
Mercredi 17 octobre	Visite de parfait achèvement à l'école maternelle
Mardi 23 octobre	Conseil d'Administration du SDIS à Saint-Lô

14.2 Syndicat de transports scolaires

Vendredi 21 septembre	Pot des 10 ans de l'Espace Public Numérique
Mardi 16 octobre	Réunion du Comité syndical

14.3 Maison de retraite des Lices

Jeudi 25 octobre	Conseil d'Administration de la maison de retraite avec notamment à l'ordre du jour la fusion entre les établissements de Magneville et Saint-Sauveur-Le-Vicomte.
------------------	--

14.4 Pays d'art et d'histoire « Le clos du Cotentin »

Mercredi 24 octobre	Réunion du comité syndical
---------------------	----------------------------

15. Questions diverses

15.1 Mission SPS ancienne distillerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans la délibération relative à la mission SPS du marché de l'ancienne distillerie adoptée lors de la séance du 5 juillet 2011, le montant de l'offre de la société Cotentin coordination figurant dans le tableau de synthèse était erroné. Il faut lire 5025,00€HT et non pas 4773.75€ Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de la société attestant du montant avéré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- valide la correction apportée,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

15.2 Radar pédagogique

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de mise en place d'un radar pédagogique pouvant être positionné à différents endroits sur le territoire communal. Cet investissement pourra être inscrit dans le cadre des travaux budgétaires 2013.

15.3 Prochaines inaugurations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux inaugurations se dérouleront dans les prochaines semaines :

Le 16 novembre à 11h : Inauguration du label maison d'illustre au musée Jules Barbey d'Aurevilly. A cette occasion, une plaque sera dévoilée par le professeur Yves Pouliquen, membre de l'académie française et citoyen d'honneur de la ville de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Le 17 novembre à 14h30 : Inauguration du mur d'escalade au complexe sportif Jean Tardif.

Monsieur le Maire espère la présence du plus grand nombre de conseillers municipaux.

TOUR DE TABLE

Un conseiller municipal fait part de vols et dégradations dans le cimetière et de vols dans l'église Saint Jean-Baptiste. Monsieur le Maire contactera la gendarmerie pour faire part de ces événements.

Une conseillère municipale fait part de réclamations de concitoyens concernant la propreté du cimetière et de trottoirs rue des rosiers.

Un conseiller municipal fait part des difficultés rencontrées par les cyclistes et les piétons pour traverser la voie de contournement à l'intersection avec le chemin rural dit « rue voie goutte » et sollicite la matérialisation d'un passage pour piétons.

Les élections pour le renouvellement du conseil municipal des jeunes se dérouleront le 14 décembre 2012.

La campagne 2012/2013 des « restos du cœur » débute prochainement. Les inscriptions auront lieu les 8 et 15 novembre de 9h30 à 12h et le 22 novembre de 14h à 16h. Le centre de Saint-Sauveur-Le-Vicomte est toujours cité en exemple sur le plan départemental.

Lors du dernier congrès des stations vertes, Saint-Sauveur-Le-Vicomte a été citée en exemple pour la qualité du référencement de son site internet.

Un site consacré au musée Jules Barbey d'Aurevilly a été créé par des étudiants de l'université de Caen. L'adresse internet de ce site est la suivante www.stlo.unicaen.fr/museebarbeydaurevilly.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.